

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**

SOMMAIRE

« Par les Aveugles, pour les Aveugles ». — Commémoration de l'Armistice. — Une plaque sur la maison de Brioux. — Le statut des Grands Mutilés. — Chiens-guides. — A propos de l'exonération sur les postes de T. S. F. — Assurances-Vie : lettre du camarade Toutain. — Légion d'Honneur. — Le Livre de l'Aveugle.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre Nous. — Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 5 Octobre 1935. — Procès-verbal de la séance du Comité d'Administration de la Départementale des Bouches-du-Rhône, le 18 Novembre 1935. — Avis divers. — Listes de donateurs.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25 rue Ballu, PARIS (9^e)
Téléph. : TRINITÉ 85-83 — Chèque Postal : 160-31

82506

PRESIDENT D'HONNEUR
de l'Union des Aveugles de Guerre

M. Albert LEBRUN, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

COMITÉ DE PATRONAGE

- † M. BRIEUX, de l'Académie Française, Président honoraire.
† M. BARTHO, de l'Académie Française, ancien Président du Conseil
M. le colonel FABRY, député, ancien ministre;
† M. le général BALFOURIER;
M. BRISAC, préfet;
M. J. RIDGELY CARTER;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française;
M. DUCO, médecin-inspecteur;
M. FRIBOURG, député;
Miss Aïce GETTY;
M. Justin GODART, ancien ministre;
Miss Grace HARPER;
Miss Winifred HOLT;
Mme Léopold KAHN;
M. KRUG;
M. LUGOL, sénateur;
Mme la maréchale MAUNOURY;
M. Samuel MILBANK;
M. le docteur MORAX;
M. MEYER, conseiller d'Etat;
M. Henry PATÉ, député;
M. Pierre RAMEIL, député;
M^o HENRI-ROBERT, de l'Académie française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats
M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE;
† M. VALLERY-RADOT;
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine

« Pour les aveugles,
par les aveugles »

La grande presse a relaté ces jours derniers, avec assez de détails, les travaux du Congrès que tiennent en ce moment nos camarades aveugles civils.

Nous avons été heureux de voir la sympathie réservée par les journaux à ce mouvement qui avait pour but de faire revenir le Gouvernement sur les effets d'un décret-loi qui frappait assez durement les aveugles civils bénéficiaires de la loi d'assistance.

Nous sommes persuadés que dans le calme et la réflexion où toutes les choses devraient se passer, les Pouvoirs Publics apporteront une attention bienveillante à la requête des aveugles civils qui demandent l'assurance du strict pain quotidien pour ceux d'entre eux qui ne peuvent subvenir par eux-mêmes aux besoins de la vie.

L'Union des Aveugles de Guerre sollicitée avait, par la voix de son Conseil d'Administration, adressé son adhésion à la demande de cette catégorie d'aveugles et notre Président nous a heureusement représentés lors d'une séance de ce Congrès en apportant en cette occasion le témoignage de solidarité que notre Association avait exprimé dans ses Assemblées.

Nous avons remarqué dans les comptes rendus qui nous ont été faits que les aveugles civils indiquaient qu'ils reprenaient pour leur compte la devise de l'U.A.G. : « Pour les Aveugles, par les Aveugles ». Il nous est agréable de constater que la valeur de notre devise est reconnue et nous pouvons dire que nos camarades aveugles civils ont bien raison de compter surtout sur eux-mêmes pour s'émanciper dans une humanité bien souvent indifférente et parfois injuste.

Notre Association a en effet, depuis sa fondation, marché droit devant elle et nul ne peut contester qu'à ce jour elle a obtenu un résultat dont le profit s'est étendu bien au-delà des aveugles. Peut-être avons-nous marché plus lentement que nous le désirions, mais quand on considère que, dans notre Conseil d'Administration, 29 membres sur 30

sont aveugles, que dans notre Association tous nos camarades ont dû se contenter au début de petits métiers pour n'avoir maintenant plus rien à faire, il faut bien convenir que l'action n'a pas été si mal menée. Nous n'avons pas, comme dans les Fédérations ou Associations même composées de combattants gravement atteints, des camarades ayant une importante position dans les affaires qui leur permette d'épauler des actions de développement ou de propagande, ni dans les Ministères ou administrations où des amis bien placés peuvent donner rapidement d'utiles renseignements, mais cependant, et quoiqu'on en dise, nous avons pu être à la tête de ces Groupements par notre cohésion, notre entente amicale et bien entendu par la gravité de la blessure qui nous a réunis. C'est bien ce qu'a compris le public, et le comprendra toujours, quand nous lui exposerons quels sont les besoins vraiment spéciaux des aveugles qui ne peuvent être défendus que par eux, en utilisant les grands dévouements comme celui de Brioux qui a été évoqué d'une façon si parfaite le 2 décembre dernier. N'oublions pas les conseils qu'il nous a donnés et tirons du passé de notre Association des enseignements pour l'année qui va suivre.

H. AMBLARD.

Commémoration de l'Armistice

Comme chaque année, le 11 novembre, à 11 heures du matin, les aveugles de guerre se rendirent à l'Arc-de-Triomphe afin de glorifier la mémoire de leurs frères d'armes morts pour la France et célébrer le XVII^e anniversaire de cette minute inoubliable et solennelle qui marqua la fin des hostilités.

Une cinquantaine de camarades avaient répondu à notre appel, et s'étaient groupés en bon ordre derrière leur drapeau, pour se rendre à l'emplacement qui leur avait été réservé. Ils furent salués sur leur passage par une foule enthousiaste qui avait su interpréter les véritables sentiments qui les animaient en accomplissant ce geste symbolique.

Pourquoi faut-il qu'en une pareille circonstance tous les Français, et plus particulièrement tous les anciens combattants, n'aient pas semblé témoigner la même compréhension. En effet, le lendemain, dans la plupart des journaux, étaient qualifiés « de droite » ceux qui avaient

participé à la cérémonie du matin, et « de gauche » ceux qui avaient assisté aux manifestations de l'après-midi.

Les Français ont-ils donc oublié l'angoisse terrifiante qui leur étreignit le cœur pendant plus de quatre années au cours desquelles des êtres chers : père, fils, mari ou fiancé, enduraient les pires tortures morales et physiques, et ne se souviennent-ils plus de l'allégresse générale qui jaillit de tous les cœurs, même de ceux qui devaient rester à jamais meurtris, lorsque fut connue la fin de ce terrible fléau ?

Les anciens combattants ont-ils, eux aussi, oublié qu'ils ont subi ensemble, côte à côte, les plus horribles souffrances ? Ne se souviennent-ils plus d'avoir vu tomber à leurs côtés de nombreux camarades de combat, déchiquetés par les obus et la mitraille ; n'ont-ils pas été surpris eux-mêmes de sortir vivants, bien que souvent plus ou moins mutilés, de cet enfer de feu et de sang ?

Non, personne ne peut avoir oublié ces heures atroces, pas plus que cette minute sacrée qui, à 11 heures, le 11 novembre 1918, sonna la délivrance pour tous les survivants de cette lutte gigantesque, alliés ou ennemis, car tous étaient des hommes qui avaient souffert pareillement.

Mais voilà, les jours, les mois et les années ont passé ; des difficultés ont surgi pour toutes les nations déjà si éprouvées par la guerre. Les cœurs se sont plus ou moins ulcérés, les passions politiques ont repris le dessus, et les hommes se sont à nouveau divisés, chacun suivant le chef qui semblait le mieux répondre à ses propres aspirations.

Tout ceci est humain hélas, et cependant les anciens combattants n'auraient jamais dû former qu'une seule et même grande famille, comme elle existait si réellement là-haut, dans les tranchées, sans pour cela faire abstraction, en tant que citoyens, de leurs droits civiques et de leurs opinions religieuses.

Tous, d'un cœur unanime, auraient dû avoir le courage le 11 novembre 1935, de dire à leurs chefs, quels qu'ils soient, que le jour et l'heure anniversaires de l'Armistice devaient conserver pour tous le même caractère sacré sans que jamais aucune tendance politique, quelle qu'elle soit, ne puisse s'y mêler.

Et vous, chers camarades aveugles de guerre, sachez donner l'exemple, quand vous en avez l'occasion, en vous groupant plus nombreux autour de votre drapeau.

D. LEVEAU.

Une plaque sur la maison de Brioux

Le lundi 2 décembre dernier, une plaque a été apposée par les soins de la Ville de Paris, sur la maison où Brioux vécut de longues années, où il composa ses chefs-d'œuvre, où il pensa à nous.

Sous la présidence de M. Chiappe, Président du Conseil Municipal de Paris qui, au nom de la ville, enleva le voile qui recouvrait cette plaque, une cérémonie fort simple mais émouvante eut lieu dans cette petite avenue Frochot, si calme dans notre quartier mouvementé, et ensuite, vu la température, dans le préau d'une grande école voisine où les discours furent prononcés.

Autour de Mme Brioux présente, étaient des académiciens, des hommes de lettres, des hommes politiques, qui venaient rendre hommage au grand écrivain disparu et aussi à l'homme de bien que nous avons connu.

Nous pensons que de nombreux camarades ont pu être à l'écoute pour entendre ces discours, dont quelques-uns furent particulièrement beaux, mais au cas bien compréhensible où une bonne partie d'entre nous n'aurait pu les entendre, nous allons tenter, sans pouvoir le promettre, de rassembler les manuscrits de ces discours en les demandant à leurs auteurs, et si nous réussissons, les publier en quelques simples feuilles pour les envoyer à nos camarades en signe d'hommage à Brioux.

Nous avons remarqué que beaucoup de ces personnes éminentes qui prirent la parole, marquèrent une place spéciale dans leurs discours à l'action que Brioux entreprit pour les Aveugles de Guerre et, avec le recul du temps, nous nous apercevons combien elle fut efficace et salubre auprès d'un public qui a besoin d'être éclairé sur des questions d'une psychologie aussi profonde que celle qui concerne les aveugles.

Notre Président Scapini, en des termes d'une sobriété émouvante, rappela ce que Brioux fut pour l'Union des Aveugles de Guerre, et nous pouvons dire que ce fut là le point culminant de l'émotion très vive qui étreignait les auditeurs présents qui, cependant, entendirent également des paroles d'une très haute portée, telles que celles de MM. Maurice Donnay qui nous connut bien, Kistemaekers, Emile Fabre. — M. Chiappe, M. Villey, Préfet de la Seine, M. Ballu,

Conseiller Municipal de notre quartier, dirent aussi l'action de Brioux dans notre ville et ce fut là un grand réconfort pour nous que d'entendre glorifier la valeur d'un homme qui nous comprenait et nous aimait bien.

Nous redisons ici à Mme Brioux combien notre délégation présente fut heureuse de s'associer à notre Président pour rendre hommage au fondateur de ce bulletin.

H. A.

LE STATUT DES GRANDS MUTILÉS

Comme nous l'avions indiqué dans notre dernier numéro, les carnets d'allocation provisoire commencent à être délivrés à un rythme régulier et nos camarades peuvent enfin réaliser l'avantage que nous apporte le statut.

Cependant, il y a encore les non-bénéficiaires pour lesquels le Bureau a fait plusieurs démarches auprès des Pouvoirs Publics. Devant les difficultés rencontrées, un texte élaboré par nous, a été déposé et bien accueilli par le Ministère, par lequel il est demandé la constitution d'une Commission qui examinerait les cas de nos camarades.

Nous suivrons avec attention l'étude que le Ministre se propose de faire à ce sujet, afin que soit étendu dans la plus large mesure possible l'effet de la loi du 22 mars dernier.

CHIENS-GUIDES

Notre Bulletin a depuis quelque temps enregistré les déclarations de plusieurs camarades qui, se servant de chien-guide, nous ont fait part des avantages qu'ils tiraient de l'utilisation de ces braves animaux.

Dans leurs lettres ressortait aussi une certaine inquiétude devant la difficulté ou la quasi impossibilité où ils se trouveraient de remplacer ce guide dans le cas de mortalité, l'Ecole de Vevey qui leur avait procuré leur chien étant fermée et aucune école de dressage n'existant en France.

Notre bureau a été en rapports avec celui de la Société « Les

Amis des Soldats Aveugles » qui s'intéresse à la question, mais ne peut s'engager dans une initiative telle que la création d'une Ecole de chiens-guide ; notre Conseil d'Administration en a discuté lors d'une dernière séance et s'est vivement intéressé à ce moyen de circuler, mais de même que « Les Amis des Soldats Aveugles » nous avons voulu savoir combien de camarades étaient non seulement partisans, mais usagers du chien-guide. Nous demandons donc à tous les aveugles de guerre qui aimeraient utiliser le chien-guide de nous donner leurs noms afin que nous puissions les dénombrer et aussi de nous faire part de leurs idées sur la façon dont pourrait être créée une école de chiens-guide en France. Nous ferons part de ces renseignements aux « Amis des Soldats Aveugles » et si nous en entrevoyons la nécessité, nous pourrions provoquer une réunion des intéressés à notre siège.

H. A.

A propos de l'exonération sur les postes de T.S.F.

A la suite d'une démarche que le Bureau a faite auprès de M. Mandel, Ministre des P.T.T. pour demander que les aveugles n'aient pas à renouveler chaque année leur demande d'exonération de taxe sur les postes de T. S. F., nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur le Député et Cher Collègue,

Au cours d'une récente audience, vous avez bien voulu me demander d'examiner la possibilité de réduire les formalités demandées aux aveugles à l'occasion du renouvellement annuel de la carte d'exemption du paiement de la redevance d'usage instituée sur les postes récepteurs de radiodiffusion.

J'ai le plaisir de vous informer que, selon le désir que vous m'en avez exprimé, j'ai donné des instructions pour qu'à l'occasion du renouvellement des cartes, les aveugles de guerre et les aveugles de naissance soient dispensés de la production du certificat de cécité.

Veillez agréer, Monsieur le Député et Cher Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

(Signé : MANDEL)

Assurances-vie : lettre du camarade Toutain

Nous publions ci-après une intéressante lettre de notre camarade Toutain.

A ce sujet nous devons indiquer aux membres de l'U.A.G. que le Bureau, qui s'est fait un plaisir de publier les communications de nos camarades sur cette question, n'a jamais mandaté par contre aucun démarcheur près de nos camarades.

Si donc des aveugles de guerre s'intéressent pour l'avenir de leur femme, et nous le comprenons fort bien, aux assurances-vie, ils doivent, comme le conseille Toutain, ne s'adresser qu'à des Compagnies de premier ordre. Nous sommes à leur disposition pour leur faire donner des renseignements par des personnes compétentes.

Lettre de notre camarade Toutain :

Mes chers Camarades,

A diverses reprises, j'ai eu l'honneur, par la voix du bulletin d'attirer l'attention des aveugles de guerre sur les avantages que peuvent présenter pour eux cette question des assurances-vie.

Si à nouveau je me permets de venir réveiller cette question c'est que personnellement, en dehors de toute question commerciale ou de bénéfice, je suis un convaincu des avantages que présente pour les aveugles cette affaire. L'assurance-vie est un moyen forcé de faire des économies, mais elle présente surtout l'avantage de donner aux aveugles de guerre le moyen de prévoir pour l'avenir de ceux que l'on aime et de ceux qui se dépensent sans compter à notre service et à nos besoins.

Si parmi les nombreuses lettres qui m'ont été adressées et auxquelles j'ai répondu personnellement j'ai pu convaincre un certain nombre de camarades et eu la joie de faire accepter un certain nombre de contrats, j'ai eu par contre la douleur d'aller par deux fois porter aux bénéficiaires désignés par les contractants décédés une somme de cent mille francs et une seconde de cinquante mille. J'ai pu apprécier la reconnaissance que m'ont exprimée les bénéficiaires qui en l'occurrence étaient deux femmes d'aveugles de guerre.

A la suite du vote par le Parlement de la Dotation Nationale que nous allons bientôt toucher, j'estime que tous les aveugles de guerre, ou tout au moins ceux à qui l'âge et la santé le permettent,

se doivent de contracter des assurances sur la vie. Ce geste est aujourd'hui des plus faciles car certaines Compagnies et non des moindres mettent à leur disposition de nombreuses combinaisons revenant toutes au même but, mais souscrites dans des conditions différentes. C'est ainsi que la Compagnie à qui j'ai adressé tous ceux qui m'ont fait confiance présente aujourd'hui :

1° La branche *assurances normales*, c'est-à-dire après visite médicale et surprime pour cécité ou maladies, tel qu'il est procédé pour les assurés normaux.

2° Assurances dites *populaires*, ne pouvant dépasser 20.000 fr. acceptées sans visites et sans surprime, ayant par contre le désavantage de ne prendre effet qu'après deux années de versements de la prime, cette dernière étant seule exigible après un sinistre survenu en cours des deux dites années.

3° *Assurance pendule*, ne pouvant dépasser 20.000 fr., avec versement journalier, également sans visite et sans surprime, mais comme la populaire ne prenant effet qu'après un laps de temps défini. (Cette clause voulue pour éviter les contrats *in extremis*.)

Reste enfin les *dotaux ou mixtes sur deux têtes*.

Dans tous les cas précités, il s'ajoute des combinaisons diverses telles que : prêts sur contrats faits par les Compagnies, suspensions de contrats pour des raisons diverses et enfin transformation des contrats en cours. C'est ainsi que personnellement, après le décès de ma chère femme de qui j'avais assuré les vieux jours, j'ai transformé le contrat en deux assurances dotales, sur la tête de chacun de mes deux petits enfants. A 25 ans, le garçon touchera le capital et à 21 ans la fillette touchera une belle dot.

Cet exemple donné, j'insiste auprès des camarades qui désirent s'assurer pour qu'ils ne s'adressent qu'à des Compagnies sérieuses, disposant de grosses réserves, et leur conseille de ne pas se laisser prendre à l'appât des ristournes faites par des courtiers marrons et représentant bien souvent des Sociétés véreuses. Du reste ces ristournes sont défendues et punies sévèrement par la loi.

Dans de nombreuses lettres reçues au cours des premiers mois de cette année, beaucoup de camarades se plaignent ou plutôt font remarquer que les primes sont trop chères et que les Compagnies ne

devraient pas prélever de surprimes pour la cécité. Le prix des primes dépend de l'âge de l'assuré, quand celui-ci n'a pas dépassé 40 ans et si comme le font certaines Compagnies mutuelles le placement en fin de contrat est évalué à 4 %, c'est à notre époque un placement intéressant qui a surtout l'avantage de pouvoir devenir presque incalculable pour peu qu'un sinistre vienne à se produire dans les premières années du contrat.

En ce qui concerne la cécité, nous devons tout de même admettre qu'elle est une infirmité entraînant au point de vue pension une incapacité complète. Si en effet elle n'entraîne pas directement la mort prématurée, elle en est trop souvent une cause indirecte ; c'est pourquoi les Compagnies sérieuses, ne faisant à ce sujet aucune réserve ni déchéance, se voient dans l'obligation de prélever des surprimes qui du reste sont en réalité minimales si, à côté de cela, il n'y a pas d'autres cas de maladies indiqués sur les rapports des médecins chargés de l'examen médical.

Espérant à nouveau pouvoir convaincre un certain nombre d'entre vous, je me tiens à votre disposition pour tous renseignements utiles à cet effet et répondrai à toute demande qui me sera adressée.

TOUTAIN Paul,
Grande Rue, Briouze (Orne).

LÉGION D'HONNEUR

Par décret du 24 mai 1935 est nommé : Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur, au titre de l'article premier de la loi du 2 janvier 1932 (pour prendre rang du 28 novembre 1933) : MAILLE Gabriel, caporal au 413^e Régiment d'Infanterie.

« Le livre de l'Aveugle »

Bulletin bibliographique :

HISTOIRE

Herbagault ou Louis XVII : LENOTRE.

Destin : F. MAURIAC.

La fin de la Nuit : F. MAURIAČ.
Ariel ou la vie de Shelley : A. MAUROIS.
Les Trois Mousquetaires : A. DUMAS.
L'homme et le Mystère en Asie : F. OSSENDOWSKI.
Dans la forêt normande : Ed. HERRIOT.
La Caravane sans Chameaux : R. DORGELÈS.
Le Soldat Chapuzot : J. DRAULT.
Le fond de la Mer : L. JOUBIN.
Aventures merveilleuses mais authentiques du Capitaine Corcoran :
A. ASSOLLANT.
Brigitte : B. BERNAGE.
Philosophie anglaise : R. DOTTIN.
Bouvines : HADENGUE.
Sous Verdun : M. GENEVOIX.
L'Amérique du Sud : Général MANGIN.
Hitler, éducateur : M. ROUSTAN.
Brazza : Général CHAMBRUN.
Turenne : Général WEYGAND.
Histoire de la littérature et de la pensée française, 1870-1927 :
D. MORRIET.
Les cahiers rationalistes : X...
La France et l'Europe : Ed. HERRIOT.

ROMAN

Un hivernage dans les glaces : J. VERNE.
Les enfants aux yeux éteints : L. DURTEKOWA.
Vol de nuit : Lieutenant ESCUPERY.
Monsieur de la Ferté : P. BENOIT.
Si c'était vrai ? : R. DORGELÈS.
Chapuzot est de la Classe : J. DRAULT.
Le Nœud de Vipères : MAURIAČ.
Le nouveau Savoir-Vivre : P. REBOUX.
Les Secrets de la Mer Rouge : H. DE MONFREID.
La dame de Malacca : F. DE CROISSET.
La Croisière du Hachieh : H. DE MENFRIED.
Maria Chapdelaine : L. HERMON.

TRAVAIL

Ecole Universelle, Cours de rédaction. Morceaux choisis, cl. de 5° :
DESGRANGES.

Manuel d'Apologétique : A. BOULENGER.
Les textes latins. Cl. de 5° : Alb. BAZOUIRE.
Memento d'histoire de la littérature latine : J. FOURCASSIÉ.
Théâtre : COURTELINE.
Précis de Physique. Théories modernes : A. BOUTARIC.
Les lois fondamentales de l'Electricité : BOUTHILURE.
Le Grec par la joie : Ch. PAJOT.
Le Modelage, le Moulage, la Sculpture : F. GOUPIL.

MUSIQUE

La Musique à l'Ecole : X...
Livre à chanter pour la jeunesse : J. VILLATTE.
Debussy : Ch. KÆCHLIN.
Saint-Saëns : G. SERVIÈRES.
Avant le Solfège. Livre du Maître : M. CHEVAIS.
Vincent d'Indy : L. BORGÈSE.
Carnet de Conseil pédagogique : R. THIBERGE.

PHILOSOPHIE

La Sagesse et la Destinée : M. MAETERLINCK.
Servitude et grandeur de la Maladie : F. PASTORELLI.

RELIGION

Conférence de Notre-Dame de Paris. I. : R. P. LACORDAIRE.
La Mort dévoilée en 3 leçons : L. NEUBERGER.
Sonnets évangéliques : L. RIVIÈRE.
Souffrance. Ecole de Vie : Suz. FOUCHÉ.
Que ma joie demeure : J. GEINO.
Le curé d'Ars. Les bonnes lectures : H. GLÉON.
Les Sans-Dieu : D^r BARANGER.

POLITIQUE

Mon voyage en Amérique : Ed. HERRIOT.
Comment le service de 3 ans fut établi en France en 1913 : M. PALÉO-
LOGUEN.

S'adresser directement au *Livre de l'Aveugle*, 16, rue Laugier,
Paris-17°, où des prêts ou des échanges peuvent être effectués.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle

Notre caisse Fraternelle a distribué entre le 1^{er} et le 30 novembre une somme de 12.240 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances	Fr. 300
Allocations décès et palmes.....	6.100
Allocations caisse-maladie	5.840

Il y a lieu d'ajouter à ces 12.240 francs une somme de 71.600 francs pour prêts maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner 19 demandes dont 3 n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE-NOUS

Naissances

Notre camarade et Mme J. Duc, de Quincieux (Rhône), nous font part de la naissance de leur 3^e enfant, Daniel, né le 10 octobre 1935.

Notre camarade et Mme Brottes, de Dorignies-les-Douai (Pas-de-Calais), nous font part de la naissance de leur fils André, né le 11 novembre 1935.

Notre camarade et Mme Baudon de Valandry (Maine-et-Loire), nous font part de la naissance de leur 3^e enfant, Joël, né le 25 novembre 1935.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

Mariages

Notre camarade Briez, de Boulogne (Seine), nous fait part du mariage de sa fille Monette avec M. Robert Guérin, célébré le 30 novembre 1935.

Notre camarade Biessy de Venissieux (Rhône) nous fait part du mariage de sa fille Eugénie, avec M. Jean Gillet, célébré le 14 décembre 1935.

Notre camarade Cabrillac, de Siorac-en-Périgord (Dordogne), nous fait part du mariage de son fils Louis avec Mlle Andréa Fongaufer, célébré le 21 octobre 1935.

Notre camarade Hennebicq, de Paris, nous fait part de son mariage avec Mlle Fernande Glandières, célébré le 10 décembre 1935.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous apprenons le décès de :

Notre camarade Bardin Louis, de Thiais (Seine), décédé le 17 novembre 1935, à l'âge de 48 ans.

Né le 13 novembre 1887 à Lyon (Rhône), Bardin faisait partie de la 14^e Section d'Infirmiers.

Réformé à 100 % art. 10 pour cécité, il laisse une veuve et trois enfants.

De notre camarade Leroy Julien, de Montsurs (Mayenne), décédé le 17 novembre 1935 dans sa 41^e année.

Né le 15 février 1894 à Bazouges-des-Alleux, Leroy était soldat au 4^e Zouaves. Blessé le 4 septembre 1916, à Cléry (Somme), réformé à 140 % art. 10 et 12 pour cécité et blessures multiples, Officier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille Militaire, notre camarade laisse une veuve et deux enfants.

De notre camarade Magnin Gaston, de Gray (Haute-Saône), décédé le 25 novembre 1935, à l'âge de 40 ans.

Né le 12 juin 1895, à Arbois (Jura), soldat au 60^e Rég. d'Infanterie, Magnin fut réformé à 100 % article 10 pour cécité. Il laisse une veuve et un enfant.

De la fille de notre camarade Poulet, de Douai.

De la belle-mère de notre camarade Hugues Daniel, de Guipel (Ille-et-Vilaine), décédée le 15 novembre à l'âge de 65 ans.

De la femme de notre camarade Sergent, d'Andrehem (Pas-de-Calais), décédée à l'âge de 48 ans.

De la belle-mère de notre camarade Hedouin Armand, d'Ocqueville (Seine-Inférieure), décédée le 11 novembre, dans sa 60^e année.

Du père de notre camarade Pallier, de Bellac (Haute-Vienne), décédé le 17 novembre à l'âge de 80 ans.

De la femme de notre camarade Mercier Robert, d'Avignon (Vaucluse), décédée le 26 novembre 1935.

Du père de notre camarade Dolmière, de Lyon (Rhône), décédé le 28 novembre 1935, à l'âge de 67 ans.

Du père de notre camarade Raphel Bernard, du Grand-Luc Cissac (Gironde), décédé le 15 novembre 1935, à l'âge de 71 ans.

Nous adressons aux parents nos plus sincères condoléances.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 5 Octobre 1935

La séance est ouverte à 14 h. 30 sous la présidence de Scapini.

Sont présents : Scapini, Leveau, Muller, Noireaux, Amblard, L'Evesque, Bardoux, Bloncourt, Bois, Brusson, Céré-Labourdette, Conan, Courteix, Evrat, Fauvel, Favret, Grillet, Izaac, Lagarde, Lauté, Malgat, Roy G.

Excusés : Bertrand, Cabasson, Derunder, Guillam, Laffargue, Nicolai, Robert (M.) Satgé.

Ont donné leurs pouvoirs :

Au Président : Robert (M.).

Au Secrétaire Général : Nicolai, Satgé.

A Leveau : Bertrand.

A Noireaux : Derunder.

A Conan : Guillam.

A Favret : Cabasson, Laffargue.

Assistaient à la séance : M. de Traversay, Président du Comité d'Action ; M. Oscar Bloch, trésorier adjoint.

Les camarades : Bailly, Béda, Berthet, Briant, Cohn, Courtas, Ducornet, Hennebicq, Guyollot, Mathieu, Rousseau, Saillot.

1° *Le procès-verbal de la réunion du 15 juin est adopté à l'unanimité.*

2° *Situations financières de juin, juillet et août 1935.* — A ce sujet le Président donne quelques explications sur les difficultés et aussi sur les avantages du sweepstake français. Le Conseil constate les bons résultats obtenus jusqu'à présent par les différents sweepstakes.

Les situations financières sont adoptées à l'unanimité.

3° *Confédération Nationale.* — Désignation d'un délégué. Le Secrétaire général expose l'essentiel des nouveaux statuts de la Confédération. Si l'U. A. G. a encore par exception un siège au Conseil National, son représentant n'a pas été désigné pour faire partie du Conseil d'Administration. Le Bureau, regrettant cette élimination, propose au Conseil de ne plus adhérer à la Confédération. Plusieurs camarades estiment néanmoins que notre Association doit rester membre de cet organisme, soit pour défendre nos intérêts à la Confédération et à des Commissions qui peuvent subir son influence, soit simplement pour rester mieux informés. La majorité des camarades estime que c'est avant tout une question de prestige et qu'une Association comme la nôtre devrait être représentée au Conseil d'Administration de la Confédération.

Le vote qui clôt la discussion donne le résultat suivant :

Pour quitter la Confédération : Amblard, Bardoux, Bertrand, Brusson, Cabasson, Céré-Labourdette, Conan, Courteix, Derunder, Favret, Guillam, Laffargue, Lagarde, Lauté, Leveau, L'Evesque, Malgat, Muller, Nicolai, Noireaux, Robert (M.), Roy (G.), Satgé, Scapini (24).

Pour y rester : Bloncourt, Evrat, Fauvel, Grillet, Izaac (5).

Abstention : Bois.

4° *Union des Combattants France-Italie.* — Le Bureau propose de verser une cotisation à l'Union des Combattants France-Italie où l'U. A. G. avait adhéré en principe au début de l'année.

Scapini fait connaître les raisons pour lesquelles il avait donné le nom de l'Union à ce qui n'était d'abord qu'un Comité où nous n'avions du reste aucune activité, Leveau dit, au nom de ses camarades du Bureau, partager la responsabilité de cette initiative, Fauvel s'étonne de ce que notre Président ait donné l'adhésion de l'U. A. G. sans en référer immédiatement au Conseil, Amblard

rappelle qu'il s'agissait à l'origine d'un Comité destiné à recevoir les combattants italiens qui devaient faire une visite aux champs de bataille français. Les questions de revendications matérielles ayant absorbé le Bureau, celui-ci a retardé de consulter le Conseil et pendant ce temps la situation internationale s'est aggravée. — Bloncourt est également surpris de se trouver presque devant un fait accompli. Le Président et Izaac font observer qu'un mouvement de notre part, tel un départ, serait plus remarqué qu'une présence passive. Fauvel demande à déposer une motion. Celle du Bureau ayant trait seulement au paiement de la cotisation 1935 est mise aux voix ; elle est ainsi conçue : « Le Conseil d'administration de l'U. A. G. décide d'acquiescer le montant de la cotisation de 200 francs pour l'année 1935 « à l'Union des Combattants France-Italie et passe à l'ordre du jour ».

Ont voté pour : Amblard, Bardoux, Bertrand, Céré-Labourdette, Conan, Derunder, Grillet, Izaac, Laffargue, Lagarde, Lauté, Leveau, L'Evesque, Malgat, Muller, Nicolaï, Noireaux, Robert (M.), Satgé, Scapini (20).

Ont voté contre : Bloncourt, Bois, Cabasson, Evrat, Fauvel (5).

Abstentions : Brusson, Courteix, Favret, Guillam, Roy (G.) (5).

5° *Pensions*. — Le Secrétaire Général expose que la question matérielle comporte 3 points : 1° le statut ; 2° la révision ; 3° les décrets-lois. Il donne des renseignements d'ordre technique pour le statut. On décide d'envoyer une circulaire aux camarades qui sont en retard pour faire leur demande. Scapini et Noireaux font savoir quelle est l'opinion du Ministre au sujet du statut Noireaux et Muller rappellent l'entrevue du Ministre où celui-ci ne s'est pas déclaré partisan de l'application du statut aux malades. Scapini suggère qu'il serait plus efficace de demander la création d'une Commission identique à celle de l'article 4 pour la carte du combattant. Au sujet de la révision, Amblard indique les démarches faites. Quant aux décrets-lois, après que le Bureau ait rappelé la demande adressée au Ministre à propos du prélèvement de 40 % pour les non titulaires de la carte, le Conseil vote à l'unanimité la motion suivante : « L'Union des Aveugles de Guerre, constatant et déplorant que certaines des mesures prises, dans certains des décrets-lois, qui frappent notamment les aveugles de guerre et en général les victimes de guerre, sont d'une part profondément injustes, d'autre part certainement inefficaces, en demande l'abrogation. »

Questions diverses. — Lecture est donnée des demandes d'adhésion de :

ARENDE Lucien, 15, rue du Grand-Cerf, Metz (Moselle), 110 % art. 10 et 12, titre définitif, Carte du Combattant.

DURANDEAU François-Jules, Chaumont, commune de Fontaine-le-Comte (Vienne), 100 % art. 10, titre définitif, Carte du Combattant.

FEREYRE Ernest-Auguste, Champis par Alboussière (Ardèche), 100 % art. 10, titre définitif, Carte du Combattant.

GRIMM Emile-Charles, 25, avenue de la Gare, Sartrouville (Seine-et-Oise), 100 % art. 10, titre définitif, Carte du Combattant.

HOUARD Fernand, 67, route du Havre, Rouen (Seine-Inférieure), 100 % art. 10, titre définitif, Carte du Combattant.

MAUDUIT Pierre, La Belle Etoile, Sens-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine), 100 % art. 10, titre définitif, Carte du Combattant.

NAST René, rue Voltaire, Saint-Julien-les-Villas (Aube), 200 % art. 10 et 12, titre définitif, Carte du Combattant.

RICHARD Henri, rue Audran, Blanc-Mesnil (Seine-et-Oise), 100 % art. 10, titre définitif, Carte du Combattant.

VOLTZ Louis, Kindwiller (Bas-Rhin), 100 % art. 10, titre définitif, Carte du Combattant.

DUHEN Achille, 4, rue Bertrand, Paris (7^e), 170 % art. 10 et 12, titre définitif, victime civile.

Ces camarades, remplissant les conditions, sont admis à l'U. A. G. en qualité de membres titulaires, à l'exception de Duhén Achille, admis en qualité de victime civile.

Le Conseil prend ensuite les délibérations suivantes :

LEGS FONTAINE. — Après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires en date du 20 octobre 1934, de Mme Vve Fontaine, née Mélanie-Augustine Salzard, en son vivant demeurant à Bou-des (Puy-de-Dôme), où elle est décédée le 19 août 1935, par lesquelles elle lègue à la Société des Aveugles de Guerre, rue Ballu, à Paris, la somme de 15.000 francs, le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité ces dispositions testamentaires et donne tous pouvoirs à son trésorier pour encaisser ce legs en son nom, prendre tous engagements et faire le nécessaire.

LEGS BRIOT. — Après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires du 14 mars 1922 de Mlle Jeanne-Marie-Marguerite Briot, célibataire majeure, en son vivant domiciliée à Saint-Dié (Vos-

ges), décédée à Rouffach (Haut-Rhin), le 1^{er} avril 1935, par lesquelles elle lègue aux aveugles de guerre la somme de 2.000 francs, le Conseil d'administration accepte à l'unanimité ces dispositions testamentaires et donne tous pouvoirs à son trésorier pour encaisser cette somme en son nom, prendre tous engagements et faire le nécessaire. (Adopté à l'unanimité.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h. 45

Procès-verbal de la séance du Comité d'Administration de la Départementale des Bouches-du-Rhône, le 18 novembre 1935

Le Comité d'Administration de la Section des Bouches-du-Rhône s'est réuni en séance semestrielle, le 18 novembre, à Marseille.

Étaient présents : les camarades Cabasson, Corazza, Dupuy, Fauchier, Liotaud et Michel Eugène.

Le Président fait donner lecture au Conseil d'une lettre du camarade Chatillon, donnant sa démission de membre du Conseil pour raisons de santé. Le Conseil prend acte de cette démission et décide de ne pas pourvoir au remplacement du démissionnaire avant l'Assemblée Générale de la Section.

Le Conseil fixe ensuite en principe la date de l'Assemblée Générale de la Section pour un dimanche de la première quinzaine du mois de mars et met à l'étude l'organisation d'un déjeuner amical pour cette occasion.

Après avoir pris connaissance des questions traitées au cours des dernières réunions du Conseil d'Administration de l'U. A. G., le Conseil de la Section des Bouches-du-Rhône approuve et adopte à son tour la motion votée par le Conseil d'administration de l'Union en sa séance du 5 octobre, ainsi conçue :

« L'Union des Aveugles de Guerre constatant et déplorant que
« certaines des mesures prises dans certains des décrets-lois qui frappent notamment les aveugles de guerre et en général les victimes de
« guerre sont, d'une part, profondément injustes, d'autre part certainement inefficaces, en demande l'abrogation. »

Le Président :
CABASSON.

AVIS DIVERS

Aux amateurs de champagne, notre camarade Malgat propose : Un champagne excellent, cuvée réservée, délimitation 1908, provenance directe du propriétaire récoltant, à 9 francs la bouteille franco domicile de port et d'emballage, pour Paris et banlieue et à 10 francs la bouteille pour la Province.

Ces prix s'entendent par caisse de 25 bouteilles.

S'adresser directement à M. Malgat, 28 bis, rue du Chemin-de-Fer, Villemomble (Seine).

♦♦♦

Prix courant : Vins de propriétaires garantis d'origine de grands et premiers crus de Champagne :

Carte bleue	la bouteille	11 fr.,	la 1/2 bouteille	7 fr.
Carte rose	— —	14 — —	— —	8 50
Carte d'or	— —	17 — —	— —	10 »
Brut 1923	— —	18 —	(au lieu de 30 fr.)	jusqu'au 1 ^{er} janvier 1936.

livré en sec ; 1/2 sec ou doux au goût du client par caisses de 12, 15, 25 et 30 bouteilles, en gare départ Reims, régie en sus.

Pour tous renseignements, s'adresser au camarade Petitdidier, 118, rue Marietton, Lyon (Rhône).

♦♦♦

Notre camarade Molinier informe les membres de l'U. A. G. qu'il peut fournir, pour enfant de 6 à 12 ans, des patinettes de sa fabrication au prix de 59 francs. Ces patinettes à billes, montées en tubes d'acier sont très élégantes et comportent un guidon Trials.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Molinier, 39, rue des Anémones, Lagny (Seine-et-Marne). (Echantillon au magasin de l'U. A. G.).

♦♦♦

Le camarade Niant (Simon), ancien propriétaire vigneron, se met à la disposition des camarades pour leur faire envoyer des vins de la région de Bergerac-Bordeaux, vins ordinaires et supérieurs, aux meilleures conditions.

Se mettre directement en rapports avec M. Niant, 71, rue du Pont-Saint-Jean, à Bergerac (Dordogne).

♦♦♦

Notre camarade Larue (Louis), de Larocheport, par Nolay (Côte-d'Or), nous informe qu'il fournirait aux camarades amateurs de bons vins (Puligny-Montrachet), pour les fêtes de Noël ou du Jour de l'An seulement : 13 bouteilles de vin blanc et 4 douzaines d'escargots, le tout pour la somme de 110 francs, franco de port et d'emballage.

S'adresser directement au camarade Larue, à l'adresse ci-dessus.



Appareils et lampes de T. S. F. Philips, remise importante aux membres de l'Union.

S'adresser au camarade Hennebicq, 4, rue Paul-Escudier, Paris (9^e). Téléphone : Pigalle 67-28.

LISTE DES DONATEURS

Mme Kalfit, Saint-Helen (Côtes-du-Nord), 250 fr. — Mme L. Kahn, Paris, 50 fr. — Société Avignonnaise d'Electricité, Avignon, 50 fr. — M. Chaudy, Saint-Aubin-les-Elbeuf (Seine-Inférieure), 20 fr. — Mme Portier, Paris, 5 fr. — Mme Fischer, Paris, 10 fr. — Mme Juliette Ripeloux, Princeton (New-Jersey (U. S. A.)), 200 fr. — En souvenir de la 27^e Batterie du 8^e R. A. P., son commandant de guerre nommé Chevalier de la Légion d'Honneur, 100 fr. — Mme Ancelle, Paris, 10 fr. — Une Beauceronne, 50 fr. — Mme Cardon, Paris, 15 fr. — Mme Condamin, Nice, 6 fr. — Mme Guenser, Metz, 20 fr. — M. J. Charlot, Paris, 50 fr. — M. Pecnard, Paris (sur sa retraite du Combattant), 100 fr. — Divers, 1.790 fr. 70.

Dons avec affectation spéciale pour la Maison des Aveugles de Guerre

Caisse d'Epargne de Chambéry, 400 fr. — Commune de Lion d'Angers (Maine-et-Loire), 39 fr. 50. — Ville de Corbeil (Seine-et-Oise), 89 fr.

TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.

BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.

FAVRET, secrétaire général honoraire.

CONAN, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI ; Vice-Présidents : LEVEAU, MULLER, NOIREAUX.

Secrétaire général : AMBLARD.

Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : BARDoux, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, BRUSSON, CABASSON, CÉRÉ-LA-BOURDETTE, CONAN, COURTEIX, DEBUNDER, EVRAT, FAVRET, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAC, LAFFARGUE, LAGARDE, LAUTÉ, MALGAT, NICOLAI, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ.

COMITÉ D'ACTION

M. le baron DE TRAVERSAY, Président ;

Mlle ARBEL, Vice-Présidente honoraire.

Mme CONTAMIN, Vice-Présidente ;

M. le colonel DE TRAVERSAY, Vice-président ;

M. OSCAR BLOCH, Secrétaire ;

M. AUTERBE, Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union » ;

Mme DU BOS ;

Mme BROQUIN ;

M. Marcel BLOCH ;

M. le marquis DE CHAUMONT-QUITRY ;

M. CHEPPER ;

M. Pierre CHÉROT ;

Mme CHEVALIER ;

Mme FRANCIS DE CROISSET ;

Mlle JALAGUIER ;

Mlle D'HERBEMONT ;

Mme HENRI ;

Mme KALT ;

Mme L'EVESQUE ;

Mme LÉVY-WEIS ;

M. MAYER ;

Mme MEYER ;

Mme MUS ;

M. PASCAJ

